

Un besoin public, une réalisation privée

Le besoin en logements adaptés et avantageux pour des personnes âgées s'est manifesté dans la population de la région depuis le début des années 1990. Le projet de logements adaptés pour personnes âgées au Vully été initié par Marie Guinchard-Kilchenmann qui a légué un montant de 925'000.- francs en 2011 pour «la réalisation de logements adaptés près du Home du Vully».

La concrétisation de ce mandat a été compliquée, en raison du fait que le terrain situé entre la gare de Sugiez et l'EMS était propriété du Réseau Santé du Lac (RSL) et de la commune de Bas-Vully; en outre, la réalisation de logements de cet ordre ne constitue pas une obligation légale des collectivités publiques. Toutefois, il n'a pas été difficile de convaincre le comité du RSL ni les communes-membres de donner une tournure positive à ce projet. Il est dans l'intérêt public de retarder l'entrée dans les homes au moyen de structures telles que Spitex ou d'appartements adaptés pour personnes âgées. Si ces appartements sont en plus construits à proximité d'un home, des synergies peuvent être utilisées sans devoir mélanger les travaux journaliers. C'est ainsi que le RSL a décidé de soutenir ce projet en remettant le legs et le terrain à la coopérative créée à cet effet et en prenant sa gestion en main, aidé des communes du Vully fribourgeois (fusionnées depuis).

La «Coopérative d'habitation du Vully» a été fondée à la fin 2014 pour soutenir, selon ses statuts, «sous forme d'entraide l'encouragement et la construction de logements locatifs à un prix avantageux appropriés pour l'hébergement de personnes âgées ou destinés à des personnes profitant d'aides sociales». La Coopérative a été soumise au droit privé dans le but de simplifier la gestion de la construction des logements adaptés pour personnes âgées.